

218C0124
FR0000037475-FS0035

16 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 janvier 2018, la société civile de droit luxembourgeois Yellow Grafton S.C.¹ (22 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2018, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE détenues par le déclarant au profit de la société Financière Apsys².

¹ Détenue à 99,99% par Perella Weinberg Real Estate Fund I Holding S.à.r.l.

² Cf. notamment communiqué de la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE en date du 15 janvier 2018.